



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Programmes

Question écrite n° 50989

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la culture au sujet de la banalisation de la violence à la télévision. Force est de constater l'action nefaste de certaines diffusions télévisées sur le comportement de certains jeunes. L'adoption récente d'une signalétique anti-violence est un premier pas qui va dans le bon sens. Le projet de loi relatif à la liberté de communication en est un autre. Il prévoit le renforcement des pouvoirs du CSA dans le but d'améliorer la protection de l'enfance et de l'adolescence par la publication au Journal officiel de ses recommandations et par l'imposition de sanctions envers les chaînes qui auront manqué aux principes de déontologie par la suspension, temporaire, de la diffusion de leur programme. Il lui demande d'une part quand le Gouvernement tirera un premier bilan de l'efficacité des pictogrammes et d'autre part de veiller à la mise en œuvre rapide de la loi relative à la liberté de communication une fois qu'elle sera définitivement adoptée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Warsmann Jean-Luc](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50989

**Rubrique :** Télévision

**Ministère interrogé :** culture

**Ministère attributaire :** culture

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 1976